

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 24 août 2022 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal - Mairie

Présents :

M. ANSOUÉ Patrice, M. BEROUD Jean-Philippe, M. FLANDIN Raymond, Mme GIRAUD Sylvianne, M. GOIFFON Christian, Mme JAMBON Michelle, Mme LEONET Véronique, Mme LORON Gisèle, M. MOLINES Lucien, Mme SALVETTI Catherine, M. SANTIAGO Marc-Antoine, Mme SEZNEC Nolwen

Procuration(s) :

Mme DEMEAUX Stéphanie donne pouvoir à Mme SALVETTI Catherine, M. LARUE Gilles donne pouvoir à Mme JAMBON Michelle

Absent(s) :

M. KNOEPFLI Gilles

Excusé(s) :

Mme DEMEAUX Stéphanie, M. LARUE Gilles

Secrétaire de séance : Mme JAMBON Michelle

Président de séance : M. MOLINES Lucien

1 - Adoption du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Après lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2022.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

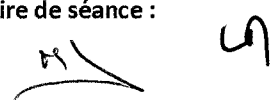
2 - Plateau multisports : demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

L'Agence Nationale du Sport nous a contacté pour nous informer que nous pouvions faire une demande de subvention supérieure à celle demandée. En effet, il apparaît que l'ANS dispose d'un gros budget non utilisé. La personne en charge du dossier a indiqué que nous pouvions prétendre à 50% minimum, voire 60%. Un nouveau plan de financement a été établi en concertation avec l'ANS et il convient aujourd'hui, de délibérer afin d'approuver le projet et de solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 60%.

Pour information, seul le terrassement du terrain est subventionnable, mais pas le terrassement concernant le cheminement.

PLAN DE FINANCEMENT

DETR / DSIL*	DETR	0	0,00 %
Conseil régional	Financer les travaux de construction, rénovation ou agrandissement d'un équipement sportif de proximité	17 548	20,00 %
ANS	Petits équipements de proximité	48 975	60,00 %
Total subventions publiques**		66 523	80,00 %



Fonds propres	/	16 631	20,00 %
Emprunts	/	0	0,00 %
TOTAL GENERAL HT	/	83 154	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- adopte le projet d'aménagement d'un plateau multisports
- approuve le plan de financement prévisionnel
- sollicite une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 48 975 euros HT (60%),
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Ecole : Recrutement de 2 agents contractuels

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude surveillée a été mise en place en septembre 2020 (de 17h00 à 18h00) et a rencontré un vif succès. Ce service a été maintenu lors de la dernière année scolaire et dès les premières semaines, il a été relevé une grosse augmentation du nombre d'enfants, notamment les mardis et jeudis (25 à 27 enfants). Au cours de l'année scolaire, le lundi est devenu également un jour de forte fréquentation.

Deux agents contractuels (AVS sur l'école) avaient été recrutés en septembre 2021, ce qui a permis de faire deux groupes d'élèves.

Au cours de l'année scolaire, nous avons également été en difficulté au niveau de la pause méridienne. En effet, compte tenu du nombre d'élèves présents sur ce temps, il s'est avéré que nos agents n'étaient plus en mesure d'assurer une véritable surveillance des enfants.

Nous avons cherché des solutions et avons contacté l'association Val'Horizon, pensant qu'elle pourrait nous venir en aide en mettant à notre disposition des intervenants. Or, la directrice nous a indiqué être face aux mêmes problèmes que nous et être en manque de personnel.

Nous avons donc diffusé une annonce afin de recruter une animatrice, qui en plus de renforcer notre équipe, organisera des activités par groupe.

Aujourd'hui, il convient de prendre une délibération afin d'accorder le recrutement de deux agents contractuels pour l'année scolaire 2022-2023.

Un agent assurera les fonctions d'animatrice périscolaire à temps non complet pour l'étude surveillée, pour une durée hebdomadaire de service de 4h16 annualisées.

Un agent assurera les fonctions d'animatrice périscolaire à temps non complet durant la pause méridienne, pour une durée hebdomadaire de service de 7h23 annualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le recrutement de deux agents contractuels pour l'année scolaire 2022-2023, selon les temps de travail indiqués ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Participation financière Ecole de Musique de Fareins

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à verser à l'Ecole de Musique de Fareins, une participation financière pour les enfants domiciliés sur la commune de Chaleins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une participation financière à l'école de musique de Fareins d'un montant de 50 € par enfant et par année scolaire, pour les inscriptions des enfants de la commune de Chaleins âgés de 3 à 18 ans révolus.

5- Urbanisme : rétrocession à la commune d'une parcelle de terrain

Monsieur le Maire expose que notre notaire nous a informé que lors de la vente d'un bien privé situé route de Saint-Trivier(parcelle B1298), il apparaît la mention suivante sur l'acte notarié du propriétaire : "l'accès au lot traverse le lot C (parcelle cadastrée section B numéro 1300) qui doit faire l'objet d'une rétrocession au profit de la commune de CHALEINS et qu'il ne sera donc pas constitué de servitude sur cette parcelle au profit du bien vendu,

ce que l'ACQUEREUR reconnaît expressément".

Après avoir situé le bien, Monsieur le Maire indique que la superficie de cette parcelle est de 55 m². Il précise également que les frais liés à cette rétrocession seraient de 500 euros à la charge de la commune.

Après concertation de l'ensemble des membres présents, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de surseoir à cette décision et ce dans l'attente de rencontrer notre notaire afin qu'il puisse nous apporter des précisions sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de surseoir dans l'attente d'avoir des précisions sur ce dossier
- dit qu'il reporte cette délibération à une date ultérieure.

6- Eclairage public : extinction nocturne

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Il semble donc important de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité le SIEA pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Madame GIRAUD indique que des ampoules LED pourraient être également installées.

Monsieur ANSOUD dit que des subventions sont allouées pour ces travaux.

Monsieur GOIFFON répond qu'il faut dans un premier temps faire réaliser une étude pour l'enfouissement des lignes pour le centre du village, puis faire installer des lampes LED dans un second temps. Cependant, ce système reste très onéreux et le retour sur investissement est très long.

Monsieur ANSOUD précise que des études ont montré que les économies financières sont réalisées au bout d'environ 17 ans.

Monsieur le Maire en profite pour indiquer que des pavés LED ont été installés dans quelques classes de l'école. Des travaux seront réalisés progressivement afin d'équiper toutes les classes.

Madame GIRAUD demande à quelle date l'extinction nocturne entrera en vigueur.

Monsieur GOIFFON répond que les travaux sont commandés et les horloges devraient être installées avant la fin de l'année. Il conviendra de définir les dates précises. Des panneaux d'informations seront posés à l'entrée et à la sortie du village.

Monsieur le Maire demande que le SIEA soit contacté pour savoir s'ils nous mettront à disposition ces panneaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures dès que les horloges astronomiques seront installées et ou programmées, sur l'ensemble de la commune.
- charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Une copie de la délibération sera adressée pour information et suite à donner :

- à la Préfecture de l'Ain
- au Département de l'Ain
- à la gendarmerie de Trévoux
- au SDIS
- au SIEA

7- SDIS : convention de mise à disposition d'oxygène médicinal

La commune est actuellement détentrice d'une bouteille d'oxygène médicinal de 5 litres pour notre Centre de Première Intervention Non Intégré (CPINI), qui est mise à disposition gratuitement par le SDIS de l'Ain.

La convention signée le 31/05/2010 étant caduque, le Conseil d'administration du SDIS de l'Ain a approuvé les termes d'une nouvelle convention. Afin de régulariser administrativement et de maintenir la prestation, il convient de signer une nouvelle convention pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'oxygène médicinal par le SDIS de l'Ain.

8- Informations diverses :

• Accidents :

Monsieur le Maire informe que 2 accidents, dont 1 grave, ont eu lieu sur la départementale 88. Cette zone étant très accidentogène, Monsieur le Maire va prendre contact avec le Département afin de tenter de trouver une solution.

• Incivilités :

Monsieur le Maire explique qu'il a interpellé 2 jeunes à scooter qui faisaient du rodéo sauvage, en plus d'avoir non respecté un STOP et avoir pris une route en sens interdit. Les individus étant très véhéments, il a relevé les plaques d'immatriculation et a prévenu la gendarmerie.

• Cambriolages :

Monsieur le Maire indique que de nombreux cambriolages ont été commis durant l'été et qu'une personne s'est également fait agresser à proximité du cimetière. La gendarmerie préconise l'installation de caméras.

Monsieur GOIFFON informe que de nombreux déchets sont déposés devant les Points d'Apport Volontaires et que l'installation de caméra à ces endroits s'avère très bénéfique. Le SMIDOM dit qu'il appartient aux communes d'installer des caméras sur ces points.

Monsieur SANTIAGO pense que les bacs sont souvent remplis et ne sont pas vidés assez souvent, ce qui entraîne des dépôts au sol.

Madame GIRAUD indique qu'il serait opportun de remplacer les PAV situés à proximité du cimetière par des bacs enterrés, car ce secteur va devenir un espace de loisirs.

Monsieur GOIFFON dit qu'il conviendrait d'installer également une caméra dans ce secteur.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'alimentation actuellement. Des caméras de chasse vont être testées.

Monsieur SANTIAGO réplique que les caméras de chasse sont très efficaces et pourraient être utilisées dans les chemins.

Monsieur le Maire en profite pour informer que de nombreux dépôts sauvages ont lieu sur les chemins communaux et que dernièrement un artisan a été identifié et a reconnu les faits. Il va devoir s'acquitter d'une amende.

Madame SALVETTI informe qu'il y a également beaucoup de vols dans le lotissement Domaine Champ de Belleville (matériaux, mobilier extérieur...).

• Visite Hameaux et Lotissements :

Monsieur le Maire demande à la commission Animation d'organiser ces visites. Après concertation, cela pourrait commencer le samedi 1er octobre prochain. Il conviendra de trouver un endroit dans chaque secteur afin de réunir les habitants. Une information paraîtra dans le prochain Chal'info et également dans les boîtes aux lettres.

• Voeux 2023 :

Monsieur le Maire demande à la commission Animation de commencer la préparation des Voeux 2023 qui auront lieu le dimanche 15 janvier 2023.

• Reprise lotissements :

Monsieur le Maire informe que la signature de l'acte concernant la reprise du dernier lotissement aura lieu le 5 septembre prochain. Il rappelle que les 3 lotissements devront se mettre en conformité concernant la signalisation, la sécurité et également la pose d'un plan général permettant l'identification des maisons.

• Rentrée scolaire 2022-2023 :

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour, 187 élèves sont inscrits à l'école et devraient faire leur rentrée le 1er septembre.

• Forum des Associations : dimanche 11 septembre 2022.

• Repas des aînés :

Madame JAMBON informe que 59 personnes se sont inscrites au repas du 24 septembre 2022 qui aura lieu au

restaurant La Bicheronne à Fareins.

Madame LEONET demande si nous avons des demandes de transport, comme cela avait précisé dans le courrier.

Madame JAMBON répond que personne n'a sollicité la commune.

- **Planning associations :**

Madame GIRAUD indique qu'un site est en cours d'élaboration afin que toutes les associations puissent inscrire les manifestations et ainsi bloquer les dates.

- **Marché de Noël :** une réunion aura lieu avec les exposants le 19 septembre 2022 (à confirmer).

- **Vide Dressing Pigeonnier : 3 et 4 septembre 2022**

Madame GIRAUD explique que de nombreux dons des habitants sont encore stockés au Pigeonnier. Un vide-dressing sera donc organisé et l'argent récolté reviendra au collectif et servira à dédommager les familles accueillantes, pour l'installation des réfugiées dans leur logement...

- **Journées du Patrimoine : 17 et 18 septembre 2022.**

Madame GIRAUD informe que la commission Animation aimerait organiser une exposition peinture dans l'Eglise en collaboration avec l'association Les Pinceaux en Couleurs. Il convient de trouver des systèmes pour accrocher les tableaux.

Madame JAMBON indique que les travaux de restaurations des cloches ont été réalisés et que celles-ci sont très belles. Elles pourront être découvertes lors des visites.

- **Foodtruck :**

Monsieur le Maire informe qu'un Foodtruck "le camion qu'on HEM" s'installera dans la Zone d'Activités de la Bare les jeudis midi. Il s'agit d'un camion de pâtes fraîches.

- **Remorque à pizzas :**

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande d'emplacement pour une remorque à pizzas. Une rencontre aura lieu en mairie afin de définir le jour de présence sur la commune.

- **Permanence SMIDOM :**

Monsieur GOIFFON informe qu'il tiendra une permanence les mardis de 17 heures à 19 heures, afin de répondre à toutes les questions liées au SMIDOM.

Madame LEONET demande à partir de quelle date la collecte aura lieu toutes les 2 semaines ?

Monsieur GOIFFON répond que cela sera effectif au 1er janvier 2023.

- **CCVSC :**

Monsieur le Maire explique que la CCVSC a demandé si la commune avait la possibilité de faire une distribution de questionnaires dans toutes les boîtes aux lettres. Cela concerne une étude globale de mobilité sur le territoire de la CCVSC. Après un tour de table, il est convenu que les élus se chargeraient de cette distribution.

- **Petite enfance :**

Madame GIRAUD explique qu'une réunion Petite Enfance a eu lieu avec le Président de la CCVSC, suivie par une seconde réunion organisée par la commission Cadre de Vie de la CCVSC. Il a été constaté un manque de structure sur l'ensemble du territoire. La communauté de communes va lancer une étude globale, mais il n'y aura pas de solution durant ce mandat. La solution envisagée est d'autoriser l'installation d'une crèche privée sur notre commune. Après réflexion, une partie du terrain bi-cross pourrait être vendue pour cette création. La CCVSC nous a transmis des contacts qui sont à la recherche de terrain pour ce type d'installation.

Mesdames JAMBON et GIRAUD se chargent de les contacter afin d'organiser des rencontres.

- **Recherche médecins :**

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre a eu lieu avec la Directrice de l'ARS. Une seconde réunion doit avoir lieu en septembre.

Monsieur SANTIAGO demande si la commune ne pourrait pas recruter des médecins salariés.

Madame SALVETTI répond que c'est le Conseil Départemental de Saône et Loire qui a mis cela en place. Elle indique qu'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle est en cours de création en lien avec Fareins.

Madame GIRAUD pense qu'il serait intéressant de diffuser la plaquette dans les facultés de médecine par exemple.

- **Terrain à proximité du stade de Foot :**

Monsieur le Maire explique que bien que le propriétaire souhaite nous vendre son terrain, l'exploitant refuse le terrain qui lui est proposé en compensation et veut une indemnité. La Chambre de l'Agriculture va être consultée à ce sujet.

● **Eoliennes :**

Madame LEONET souhaite savoir si la commune a des nouvelles sur une éventuelle demande en cassation. Monsieur le Maire répond par la négative et indique que notre avocate est actuellement en congés.

● **Extension cantine et salle de motricité :**

Madame SALVETTI informe que le permis de construire relatif au projet communal d'extension, rénovation et mise aux normes des bâtiments de l'école et de la cantine, a été déposé le 22/07/2022. Il a été présenté lors de la commission urbanisme le 11/08/2022 (3 personnes étaient présentes) et a reçu un avis favorable. Ce dossier comporte 5 projets :

1. L'extension sur la cour au Sud, avec la construction d'un nouveau bâtiment de 156m², pour l'agrandissement de la cantine. Ce bâtiment fera 5.58m de haut jusqu'à l'acrotère et 6.61m au faitage. Il sera couvert d'un toit à 4 pans, avec des tuiles galbées de teinte rouge nuancé, semblable à l'existant. Les murs auront un aspect béton brut verni. Les menuiseries (importantes sur le devant) sont prévues en teinte gris foncé. Les espaces autour du bâtiment seront aménagés pour un accès PMR.
2. L'extension côté Nord-Est pour agrandissement de la salle de motricité actuelle, d'une emprise au sol de 95m². Construit en limite séparative, ce bâtiment avec toiture terrasse végétalisée et 2 fenêtres de toit, aura une hauteur de 3.49m. Une partie du bâtiment restera ouverte et sera dédiée à l'accueil des maternelles. L'entrée se fera côté Nord. L'aspect des façades sera couleur brique rouge (très soutenu), les menuiseries gris foncé.
3. L'extension sous le préau existant pour agrandissement des sanitaires de la maternelle, plus la création de lavabos à l'extérieur sous le préau.
4. La création d'un sanitaire PMR dans l'espace maternelles.
5. L'élargissement des 2 accès sur la rue (RD) par déplacement des 2 portails, permettra la création d'un accès pompiers.

A ce jour, l'instruction peut durer 5 mois, car il convient de consulter le SDIS et la Préfecture pour l'accessibilité car cela concerne un ERP.

Madame SALVETTI propose de réétudier les coloris proposés des enduits et des menuiseries, qui lui semblent trop foncés. Il serait préférable d'avoir des tons moins saturés, des couleurs plus claires et repenser cela en fonction des couleurs des portes qui ont été repeintes cet été.

● **Commission Voirie :**

Monsieur ANSoud informe qu'une visite de la Zone d'Activités de la Bare a eu lieu en présence de la CCVSC. Des travaux vont être réalisés : places de parking, trottoirs végétalisés et en enrobés, ainsi que l'élagage. Un arrêté va être pris afin d'interdire le stationnement gênant. Le balayage de la Zone reste à la charge de la commune. Il précise également que la commune va faire l'acquisition d'une bande de 10 mètres le long de la voirie afin de déplacer le panneau de l'entrée du village.

● **Commission Bâtiments :**

Madame JAMBON informe qu'une réunion sera organisée prochainement et que le compte rendu sera envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal.

Fin de séance : 21h40mn

Signature du Maire et de la secrétaire de séance :

Maire	Signature	Secrétaire de séance	Signature
Lucien MOLINES		Michelle JAMBON	